



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Grohe Fresh 2 in 1

UFI: 72T0-Y0CH-A00W-Y8SF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: nettoyant pour cuvette de toilettes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG

Rue/B.P.: Industriepark Edelburg

Place, Lieu: DE-58675 Hemer

WWW: www.grohe.com

E-mail: info@grohe.com

Téléphone: +49 (0)2372 93-0

Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037

sustainability@grohe.com

Indications diverses:

Siège:

Grohe AG

Feldmühleplatz 15

40545 Düsseldorf

Téléphone: +49 (0)211 9130 3000

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Téléphone: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications diverses Irritation oculaire: Classification parrésultat d'essai, HET-CAM-Test

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 2 de 10

Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Marquage spécial

EUH208 Contient Hydrocarbures de terpène, sous-produits. Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage: Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
15-30%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques
<5%: agents de blanchiment oxygénés
Contient parfums, Limonène, Linalol

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119490225-39-xxxx N°CE 273-257-1 CAS 68955-19-1	Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 3; H412. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % / Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	15 - 25 %
REACH 01-2119489413-33-xxxx n° de liste 931-338-5 CAS 90622-77-8	Amides d'acides gras Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.	10 - 20 %
REACH 01-2119488633-28-xxxx N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.	10 - 20 %
REACH 01-2119485498-19-xxxx N°CE 207-838-8 CAS 497-19-8	Carbonate de sodium Eye Irrit. 2; H319.	1 - 5 %
N°CE 273-309-3 CAS 68956-56-9	Hydrocarbures de terpène, sous-produits Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires: Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
15-30%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques
<5%: agents de blanchiment oxygénés
Contient parfums, Limonène, Linalol



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 3 de 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs:

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas retirer film protecteur soluble dans l'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 4 de 10

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau.

Indications complémentaires: Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas retirer film protecteur soluble dans l'eau.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL: Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):
DNEL ouvriers, systémique, à long terme, par inhalation: 285 mg/m³
DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 4060 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par inhalation: 85 mg/m³
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 2440 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 24 mg/kg bw/d
Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):
DNEL ouvriers, systémique, à long terme, par inhalation: 73,4 mg/m³
DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 4,16 mg/kg bw/d
DNEL ouvriers, local, à long terme, dermique: 93,6 µg/cm²
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par inhalation: 21,73 mg/m³
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 2,5 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, local, à long terme, dermique: 56,2 µg/cm²
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 6,25 mg/kg bw/d
Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):
DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 10 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 5 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 5 mg/kg bw/d



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 5 de 10

PNEC: Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):
PNEC Eau (eau douce): 0,098 mg/L
PNEC Eau (eau de mer): 0,0098 mg/L
PNEC Eau (libération périodique): 0,013 µg/L
PNEC station d'épuration: 6,8 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 3,45 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,345 mg/kg dw
PNEC terre: 0,631 mg/kg dw

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):
PNEC Eau (eau douce): 0,007 mg/L
PNEC Eau (eau de mer): 0,0007 mg/L
PNEC Eau (libération périodique): 30 µg/L
PNEC station d'épuration: 830 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 1,201 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,12 mg/kg dw

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):
PNEC Eau (eau douce): 0,048 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,0048 mg/L
PNEC eau (libération périodique): 0,48 mg/L
PNEC station d'épuration: 2 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,173 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,0173 mg/kg dw
PNEC terre: 0,00638 mg/kg dw

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains: Recommandation: Gants de protection conforme à la norme EN 374
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Recommandation: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Ne pas retirer film protecteur soluble dans l'eau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	bleu
Odeur:	fraîs
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 6 de 10

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	7,5 (Composant bleu) 2,5 (Anticalcaire)
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	non comburant
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Humidité

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 7 de 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux. résultat d'essai HET-CAM-Test

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

DL50 Rat, par voie orale: 4010 mg/kg

DL50 Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402, read across)

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):

DL50 Rat, par voie orale: >2000 mg/kg (OECD 401, read across)

DL50 Lapin, dermique: >2000 mg/kg (read across)

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):

DL50 Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402)

Indication sur Carbonate de sodium (n°CAS 497-19-8):

DL50 Rat, par voie orale: 4090 mg/kg

Symptômes

Après absorption:

Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs. Mal d'estomac, vomissement

Après contact avec la peau: Irritation, rougeur

Après contact avec les yeux:

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmes ou une vue trouble. Douleurs, lésion irréversible du nerf optique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 8 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: 1,3 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 2,8 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: EbC50 Scenedesmus subspicatus: 20 mg/L/72h

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):

Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: 31 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 37,5 mg/L/24h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: EbC50 Scenedesmus subspicatus: 1,1 mg/L/72h (OECD 201)

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):

Toxicité pour le poisson: CL50 Tête de boule: 70,3 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 71,6 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 48 mg/L/72h (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales:

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet:

20 01 29* = déchets municipaux: Détergents contenant des substances dangereuses

* = Soumis à une documentation.

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 9 de 10

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 = Contient Hydrocarbures de terpène, sous-produits. Peut produire une réaction allergique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 10 de 10

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Créée:

2.7.2015

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.